

DOSSIER DE PRESSE

CROISSANCE BLEUE - PÊCHE ET ÉLEVAGES MARINS



La Région Guadeloupe signe un contrat d'objectif et de performance avec le CRPMEM-IG, ce mercredi au Raizet



La modernité apportée par la croissance bleue passe par l'accueil et l'accompagnement d'entreprises innovantes intéressées par les ressources sous-marines, les cultures marines, les micro-algues, entre autres, comme aux formes d'énergies produites par le milieu marin.

Mettons le Cap sur la mer pour contribuer densifier et moderniser le tissu Économique.

Ary Chalus

Basse-Terre, mercredi 10 octobre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CROISSANCE BLEUE - PÊCHES ET ÉLEVAGES MARINS La Région Guadeloupe signe un contrat d'objectif et de performance avec le CRPMEM-IG, ce mercredi au Raizet

Mercredi 10 octobre 2018 à 11h30 à l'Espace régional du Raizet, le Président de Région Ary Chalus signera, avec le Comité Régional des Pêches et des Élevages marins des Iles de Guadeloupe (CRPMEM-IG), un Contrat d'objectif et de performance.

La filière pêche tient une place significative dans le développement de l'économie de notre archipel. Pour la Collectivité régionale, assurer l'émergence d'une croissance bleue signifie aujourd'hui qu'il est urgent de répondre aux besoins de modernisation des équipements, de formation des professionnels et d'attractivité du territoire. Le secteur de la pêche doit pouvoir subvenir aux besoins notre population tout en préservant nos ressources naturelles.

Le contrat d'objectif et de performance a été élaboré en 2018 entre le CRPMEM-IG et les services de la Région Guadeloupe.

Ce contrat est établi pour 3 années et permet une projection pluriannuelle des actions entreprises.

Le contrat prévoit une aide de 300 000 € par an, soit 900 000 € au total pour la période 2018-2020.

Deux autres signatures se feront aujourd'hui.

- Signature de la convention de financement du plan d'action 2018 du Syndicat des Producteurs aquacoles de Guadeloupe (SYPAGUA) ;
- Signature de la convention de financement du plan d'action 2018 du Cluster maritime Guadeloupe.

*Afin de relayer l'information au plus grand nombre,
la collaboration de votre média est vivement souhaitée*

La pêche, un secteur économique stratégique pour la Guadeloupe

Signature des contrats et conventions de financement avec les organisations professionnelles de la pêche, de l'aquaculture et de l'économie maritime :

Un engagement triennal pour renforcer notre soutien (+50 %) et donner de la visibilité aux pêcheurs.

Le mercredi 10 octobre 2018 à 11H30 à l'espace régional du Raizet

- Signature du contrat d'objectif et de performance 2018-2020 avec le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins des Îles de Guadeloupe et sa convention de financement pour 2018 ;
- Signature de la convention de financement du plan d'action 2018 du Syndicat des Producteurs aquacoles de Guadeloupe (SYPAGUA) ;
- Signature de la convention de financement du plan d'action 2018 du Cluster maritime Guadeloupe.

Le contrat d'objectif et de performance 2018-2020 entre la Région Guadeloupe et le CRPMEM-IG

Pour rappel : la Région Guadeloupe soutient historiquement et significativement le CRPMEM IG et, à travers lui, les entreprises et acteurs de la filière :

- **1 000 000 d'€ en 2018** pour la relance de la filière après l'ouragan Maria ;
- **2 850 470 €** pour l'accompagnement des professionnels en conséquence de la pollution à la chlordécone de 2016 à 2021 ;
- **540 720,36 €** pour l'assistance technique du FEAMP 2017-2020 ;
- Subventions annuelles de 200 000 € pour le fonctionnement et la mise en œuvre des programmes d'actions depuis 2012 ...

Le contrat d'objectif et de performance a été élaboré en 2018 entre le CRPMEM-IG et les services de la Région Guadeloupe.

Ce contrat est établi pour 3 années et permet une projection pluriannuelle des actions entreprises.

Le contrat prévoit une aide de 300 000 € par an, soit 900 000 € au total pour la période 2018-2020.

À travers ce contrat d'objectif et de performance, le soutien de la collectivité au fonctionnement et au programme d'actions du CRPMEM-IG progresse donc très significativement (+50%) par rapport aux aides annuelles précédemment allouées et est sécurisé pour 3 ans.

Cette contribution régionale permet la démultiplication des moyens, à travers la construction et la mise en œuvre d'actions par le CRPMEM-IG.

Ce contrat d'objectif et de performances, regroupe 4 axes stratégiques et doit permettre l'optimisation des moyens du CRPMEM-IG tout en apportant son expertise technique et/ou économique, afin de soutenir les actions de la collectivité régionale pour le développement des filières pêche et aquaculture.

- **Objectif Stratégique 1** : Développer et promouvoir l'offre d'analyse économique et d'expertise du CRPMEM-IG ;
- **Objectif Stratégique 2** : Renforcer le rôle des Commissions spécialisées dans l'élaboration et l'accompagnement des stratégies de filières ;
- **Objectif Stratégique 3** : Être un opérateur exemplaire et privilégier la qualité de services ;
- **Objectif Stratégique 4** : Améliorer l'efficacité du CRPMEM-IG tout en poursuivant sa modernisation.

Ce contrat d'objectif et de performance permet de soutenir la mise en œuvre de 19 actions prévisionnelles regroupées en 5 axes :

- Consolider et dynamiser les filières halieutiques (6 actions) ;
- Adapter les compétences de la filière (3 actions) ;
- Contribuer à la croissance bleue (4 actions) ;
- Etablir des partenariats interrégionaux (2 actions) ;
- Appuyer la Région dans les orientations des politiques européennes (4 actions).

1. La convention CR-18-790-DCB-SBAM 1 : « Contrat d'objectif et de performance entre le Conseil régional de Guadeloupe et le Comité Régional des Pêches et des Elevages marins des Iles de Guadeloupe »

La mise en œuvre de ce contrat d'objectif pour l'année 2018 se traduit par la signature de la convention CR-18-790-DCB-SBAM 1 « Contrat d'objectif et de performance entre le Conseil régional de Guadeloupe et le Comité Régional des Pêches et des Elevages marins des Iles de Guadeloupe » qui prévoit un financement de 300 000 € pour l'exercice 2018, soit une progression de l'accompagnement régional du fonctionnement et des actions du CRPMEM-IG en progression de 50 % par rapport aux exercices précédents.

Cette aide soutient la réalisation d'un programme d'actions prévisionnel de 2 230 030 € en 2018.

2. Signature de la CONVENTION CR-18-792-DCB-SBAM, attribuant une aide de la Région Guadeloupe au Syndicat des producteurs aquacoles de la Guadeloupe (SYPAGUA) pour soutenir le «Programme de relance et d'accompagnement du développement aquacole en 2018»

La convention concerne le soutien de la Région Guadeloupe au programme d'actions 2018 du Syndicat des Producteurs Aquacoles de Guadeloupe (SYPAGUA), au service du développement de l'aquaculture de l'archipel Guadeloupéen.

Le SYPAGUA est une association fédérant les producteurs aquacoles de Guadeloupe. Son rôle vise à la représentation et à l'animation de la filière ainsi qu'au soutien technique et à l'innovation. Son action de conseil et d'appui technique au développement de la filière est accompagnée par la Région Guadeloupe et a permis des innovations et progrès techniques en partenariat avec les organismes de recherche (Ifremer, UAG puis UA...) et des partenaires des outre-mer et internationaux.

Cette aide régionale intervient à une période critique pour la filière dévastée par les impacts de la contamination à la chlordécone, depuis 2006 et surmontant difficilement la transition entre le POSEI et le Plan de Compensation des Surcoûts du FEAMP ainsi que les dégâts de l'ouragan Maria, en 2017.

Le contexte est également celui de l'émergence de nouvelles productions (algoculture, aquaponie...) et de l'installation de nouveaux producteurs, offrant de nouvelles opportunités de croissance de cette filière.

Dans ce contexte et avec le soutien de la Région Guadeloupe, le SYPAGUA va pouvoir déployer un programme d'action de relance de l'appui à la filière en 2018.

L'aide régionale s'élève à 50 000 € soutenant un programme d'actions prévisionnelles de 66 675 €.

Les actions prévisionnelles 2018 visent à :

- Soutenir techniquement les opérateurs et porteurs de projet de la filière (installations, modernisation...) ; accueil, informations, guidage, conseils ;
- Etablir un programme d'action 2018-2020 de développement de l'aquaculture en Guadeloupe ;
- Apporter l'expertise technique du SYPAGUA, pour l'élaboration des stratégies et actions de la Collectivité régionale pour le développement de l'aquaculture en Guadeloupe dont l'actualisation du Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine et la préfiguration de la programmation de l'Union européenne post 2020 ;
- Favoriser la coopération régionale en matière d'aquaculture (centre interrégional pour la gestion des géniteurs d'ombrines avec la Martinique, productions de naissains de lambi avec le Mexique, relance de l'Union des Aquaculteurs des Outre-Mer...) ;
- Développer des techniques innovantes (conception d'un démonstrateur d'aquaponie, amélioration de la conception des cages off-shore avec Ifremer...).

3. Signature de la CONVENTION CR-18-791-DCB-SBAM, attribuant une aide de la Région Guadeloupe au CLUSTER MARITIME GUADELOUPE pour soutenir la «Mise en œuvre du programme d'actions du CMG pour l'année 2018»

Le Cluster Maritime de la Guadeloupe est une association créée en 2011. Il s'agit du premier cluster maritime créé dans les outre-mer.

À l'instar du cluster maritime français, sa vocation est de promouvoir l'économie maritime.

Le Cluster Maritime Guadeloupe fédère une soixantaine de membres représentatifs des structures et entreprises du monde maritime de l'archipel, regroupés dans différentes filières:

- Activités de tourisme et de loisir en mer
- Activités transverses
- Industries navales
- Nautisme
- Pêche professionnelle et aquaculture
- Transports et services maritimes...

L'objet de la convention est de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions prévisionnel du Cluster Maritime Guadeloupe pour 2018.

Il s'agit d'une première aide de la Région Guadeloupe à cette association.

L'aide accordée est de 25 000€ et soutient la mise en œuvre d'un programme d'actions de 60 000 € en 2018.

Le programme d'actions 2018 du Cluster Maritime de Guadeloupe est décliné en 4 axes, visant à promouvoir l'économie maritime de l'archipel guadeloupéen et ses acteurs :

- Animation et promotion des filières ;
- Sensibilisation des jeunes ou chercheurs d'emploi aux métiers de la mer ;
- Appui et expertise aux études et élaboration de documents stratégiques et de planification ;
- Renforcement des coopérations régionales.

Les actions envisagées concourent à la promotion de l'économie maritime et de la croissance bleue soutenues par la Région Guadeloupe.